

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2078

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 28

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* - Au *a* du 1° du II de l'article L. 162-31-1, la référence : « L. 162-22-6-1 » est supprimée ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.